



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 47913

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la situation des beneficiaires de pension, d'allocation ou de rente accident de travail qu'ils detiennent des caisses nationales de securite sociale d'un certain nombre de nos colonies d'Afrique (ex-AEF et ex-AOF). Les pensions, allocations ou rentes indexees, ont subi une depreciation de 50 % du fait de la devaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 diminuant d'autant le montant des sommes perçues par ces personnes et les mettant dans une situation financiere particulierement delicate pour certains. Le dispositif d'aide exceptionnelle mis en place en 1994, s'il a permis d'attenuer temporairement les difficultes rencontrees par les pensionnes les plus defavorises, n'a pas regle la question au fond. Il lui demande donc quelles dispositions il compte mettre en place pour que ces personnes retrouvent le niveau de vie qui etait le leur avant cette date.

Texte de la réponse

Des la devaluation du franc CFA, l'AGACO, Association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appele l'attention du ministere de la cooperation sur la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, ont des difficultes, d'une part, pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale et, d'autre part, pour compenser la baisse de revenus consecutive au changement de parite. Tres rapidement apres le reajustement monetaire du franc CFA, et suite a ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser, au moins partiellement, les effets a l'egard des ressortissants francais pensionnes des regimes de securite sociale africains confrontes a des difficultes economiques particulieres. En dehors de certains dossiers, bien repertories et en nombre limite, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confie a une mission tripartite d'evaluation (inspection generale des affaires sociales, ministere des affaires etrangeres, ministere de la cooperation) le soin de faire le point sur les problemes rencontres par les retraites et futurs retraites francais ayant cotise ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigee par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Cote d'Ivoire, Senegal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a ete remis a M. le Premier ministre et aux ministres concernes. Les conclusions a tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministerielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancees. En ce qui concerne les eventuels beneficiaires de la mesure exceptionnelle decidee en 1994, quelques dossiers etaient en souffrance, etant notamment arrives hors delai. Sans remettre en cause les principes arretes a l'epoque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, etre examines en ne tenant pas compte de la date limite. A moyen terme, il convient d'agir sur differents registres afin de securiser au maximum les droits de nos compatriotes sans que cela se traduise par une charge supplementaire sur le regime general de la securite sociale. Devrait donc etre mise en place la centralisation des retraites ayant cotise en Afrique a partir des informations provenant des caisses francaises et des caisses africaines. Cela permettra de mieux connaitre l'ampleur du probleme et d'intervenir aupres de nos partenaires avec plus d'efficacite. Afin de realiser une totalisation des cotisations (prise en compte des annees travaillees en Afrique dans le calcul des pensions), la reflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents necessaires par les anciens cotisants des

caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait écrire à ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraites françaises et cette question est d'ores et déjà systématiquement abordée lors des déplacements ministériels en Afrique. Enfin une aide à la reorganisation des caisses de retraite africaines sera proposée à nos partenaires, qui complètera l'action initiée dans le cadre de la CIPRES. Parallèlement les personnes actuellement en activité seront systématiquement encouragées à souscrire une assurance volontaire des lors que, dans les pays concernés, la remise en ordre des systèmes africains de retraite constitue une tâche difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne résoudront pas l'ensemble des problèmes mais elles sont une étape dans la voie d'une amélioration de la situation de nos compatriotes ayant cotisé à des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47913

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 445

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 944